Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20261012-D_2026_10_5-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Département : ARDECHE
ARRONDISSEMENT LARGENTIERE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_10_5

Nombre de délégués en exercice : 32

Présents : 26

Votants : 32

Objet : Désignation d'un représentant à la CPTS Sud Ardèche Cévennes

L' an deux mille vingt six, le lundi 12 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 06 Octobre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean -Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur AYGLON Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Monsieur PRADIER Eric
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame CHALVET Eliane a donné pouvoir à Monsieur COLOM-Y-CANALS François
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur LE ROUX Thierry a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur LAURANT Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

La Vice-présidente Action sociale présente les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Elles regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser _ à leur initiative _ autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. L'objectif est le décloisonnement et l'organisation des soins autour du patient.
La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux…) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiés. Le projet de santé est un pré-requis à la contractualisation entre les professionnels, la CPAM (financeur de la CPTS) et l'ARS.
Ce dispositif visant à faciliter l'exercice coordonné des professionnels de santé (organisation des gardes de soirée et weekend, rendez-vous non programmés), à améliorer l'organisation des prises en charge des patients. Ils émergent avant tout à partir des initiatives des professionnels de santé eux- mêmes.

La CPTS Sud-Ardèche Cévennes, créée en 2022, concerne les territoires du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes L'association porteuse de la CPTS locale propose que la Communauté de communes désigne un.e représentant.e pour siéger au conseil d'administration. Il en est de même pour la Communauté de communes du Pays-Beaume-Drobie.

Il est proposé que Madame Bérengère Bastide, Vice-présidente en charge de l'action sociale soit désignée par le conseil communautaire pour siéger au conseil d'administration de la CPTS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20261012-D_2026_10_5-DE

DECIDE de désigner Madame Bérengère BASTIDE pour siéger au Conseil d'Administration de la Communauté professionnelle territoriale de santé Sud-Ardèche Cévennes.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 12/10/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le